

Synthèse

Magazine municipal N°114 - Juin 2024



 MOURMELON LE GRAND

www.mourmelonlegrand.fr

SOMMAIRE

-  P. 3 ÉDITO
-  P. 4 ÉTAT CIVIL / EN BREF
-  P. 5 DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES
-  P. 6 MA PRIME ADAPT' ET MA PRIME RÉNOV'
-  P. 7 NOUVEAU : LE RELAIS PETITE ENFANCE
-  P. 8 TRAVAUX
-  P. 10 CADRE DE VIE : RAPPELS
-  P. 12 PORTRAIT : ALAIN LAVENUS
-  P. 13 NOUVEAUX COMMERCE ET SERVICES
-  P. 14 PROJET PÉDAGOGIQUE : ÉCOLE DE CIRQUE
-  P. 16 ARMÉE
-  P. 17 CHÂLONS-AGGLO
-  P. 18 MÉDIATHÈQUE
-  P. 19 AGENDA

www.mourmelonlegrand.fr

INFOS PRATIQUES

PÔLE PUBLIC

4, rue du Maréchal Joffre.
Parking de 50 places

LA MAIRIE

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h ;
 - Du lundi au vendredi, de 14h à 17h ;
 - Fermeture le mardi matin.
- Téléphone : 03 26 66 10 44

FRANCE SERVICES

- Lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h ;
 - Mardi de 14h à 17h ;
 - Mercredi de 14h à 18h ;
 - Jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h ;
 - Vendredi de 14h à 17h
- Téléphone : 03 26 66 10 44

CARTES D'IDENTITÉ, PASSEPORTS

- Uniquement sur rendez-vous :
www.mourmelonlegrand.fr
- Lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h ;
 - Mardi et vendredi de 14h à 17h ;
 - Mercredi de 14h à 18h ;
 - Jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h

LA MÉDIATHÈQUE

- Du mardi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 ;
 - Samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Téléphone : 03 26 66 57 07
mourmelon-le-grand-pom.c3rb.org

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sur rendez-vous.
Téléphone : 03 26 66 10 44

LA POLICE MUNICIPALE

Permanence en mairie, sans rendez-vous.
Le vendredi de 14h à 15h.

LA MISSION LOCALE

Permanence le vendredi de 9h à 12h.
Téléphone : 03 26 68 54 02
Courriel : contact@ml-chalons.fr

L'ASSISTANTE SOCIALE DU DÉPARTEMENT

Sur rendez-vous, le jeudi de 10h30 à 16h.
Téléphone : 03 26 60 85 09

RELAIS PETITE ENFANCE

Sur rendez-vous.
Téléphone : 03 26 66 57 04 /
07 50 74 01 68

Magazine d'information édité par le Service Communication de la Ville de Mourmelon-le-Grand - 4, rue Joffre - CS 400 21 - 51400 Mourmelon-le-Grand.

Directeur de la publication : Pascal Jaloux

Rédaction : Mathieu Roussel

Photos : Gaëlle et Denis Rigollet, Guy Mauvarin, TB Carrosserie, Houz'Bed, 501e RCC, 8e RMAT

Conception - réalisation : Gaëlle Charles

Impression : Le Réveil de la Marne

N° ISSN : 2609-1585

Imprimé sur du papier certifié PEFC



COMMENT RECEVOIR «SYNTHÈSE»
Synthèse est distribué dans les boîtes aux lettres des Mourmelonnais. Si vous ne le recevez pas, vous pouvez le signaler à l'accueil de la mairie ou par mail (contact@villedemourmelonlegrand.fr). Vous pouvez aussi vous le procurer dans tous les lieux publics de la ville ou le consulter sur le site internet de la ville www.mourmelonlegrand.fr.



Un nouveau quartier en centre-ville

Le 28 mai dernier, j'ai signé l'acquisition, par la commune, des « terrains Beauferey » : un peu plus d'un hectare situé face au collège.

Cette opportunité foncière nous permet d'envisager un projet majeur de construction de logements locatifs. Pour ce faire, une convention a été signée avec l'Agence d'Urbanisme de Châlons-en-Champagne (AUDC) qui nous accompagne dans la conception de ce nouveau quartier.

Nous pourrions nous orienter vers la construction d'environ 70 logements : 25 individuels de type T5 et 45 collectifs allant du T2 au T5. De façon à couvrir l'offre locative à Mourmelon, il me semble souhaitable que ces logements soient de type intermédiaire, pour lesquels les seuils d'éligibilité soient supérieurs à ceux pratiqués pour les HLM. Un appel à projet sera lancé pour l'aménagement de ce nouveau quartier.

Par ailleurs, une réflexion est menée pour la création de deux entités de type « habitat inclusif », destinées à l'accueil des seniors en perte d'autonomie légère à modérée. Chacune d'elles accueillerait 8 seniors. Les repas seraient pris dans des locaux communs. L'intendance et l'animation seraient assurées par un couple salarié logé sur place. La prise en charge médicale et paramédicale reposerait sur les professionnels libéraux exerçant sur la commune. Ce type de structure permet d'apporter une réponse adaptée à celles et ceux pour qui le maintien à domicile s'avère difficile et qui ne souhaitent pas être hébergés en EHPAD.

Entre la voie verte, le complexe sportif et ce nouveau projet, élus et services continuent à œuvrer au développement de Mourmelon.

En vous assurant de notre total investissement au service de la commune, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, d'excellentes vacances d'été.

Pascal JALOUX,
Maire de Mourmelon-le-Grand

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Avec nos vœux de santé et de prospérité
aux nouveau-nés et nos félicitations aux parents

9 février, Ayden de Loïc Hut et Virgille Brun
5 mars, Alix de Mélanie Guillaume et Christelle Renoult
8 mars, Louis de Yohann Chacon et Camille Dides
24 mars, Apolline de Steve Dufay et Eléonore Lintz
4 avril, Lola de Brandon Berriot et Ludivine Limosin
7 avril, Jacinthe de Jean Vandercamère et Marie-Pauline Richard
20 avril, Adem de Jonathan Fetizon et Marwa Bouazzaoui
24 avril, Masha de Richard Teixeira et Doriane Lopez
30 avril, Ellis de Apolline Bauvois

MARIAGES

Avec nos félicitations et nos vœux de bonheur

6 avril, Jonathan Cuvelier, militaire et Marilou Pelat, militaire
9 mai, Vincent Lahante, agent polyvalent et Lucille Lantenois, animatrice coordinatrice périscolaire
11 mai, Stéphane Foucault, militaire et Melina Ramanjooloo, cadre en informatique

18 mai, Victorien Dubois, militaire et Morgane Le Postollec, juriste
25 mai, Patrick Lignon, chef de cuisine et Valérie Sabbioni, conseillère en gestion de patrimoine

DÉCÈS

Avec nos sincères condoléances

10 février, Jacques Gabriel, dans sa 77ème année
16 février, Jocelyne Maxel veuve Coulon, dans sa 74ème année
22 février, Antoine Varrier dans sa 90ème année
6 mars, Denise Ritzler, dans sa 91ème année
9 mars, Pascal Coppé, dans sa 62ème année
11 mars, José Da Palma Cavaco, dans sa 34ème année
24 mars, Georges Dabrowski, dans sa 80ème année
30 mars, Maurice Mériot, dans sa 87ème année
9 avril, Anne Müller veuve Francart, dans sa 91ème année
13 avril, Magalie Loison épouse Durot, dans sa 58ème année
21 avril, Jean Noizet, dans sa 97ème année
26 avril, Alain Guden, dans sa 79ème année
4 mai, Hadidja Moussa épouse Hamissi, dans sa 71ème année

EN BREF

Fête nationale – En raison de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le programme des festivités du dimanche 14 juillet sera exceptionnellement réduit cette année. Nous vous donnons tout d'abord rendez-vous à 11h00 au centre de secours (83 chemin de Bussy) pour la cérémonie de remise de médailles aux sapeurs-pompiers, suivi d'un apéritif offert par la municipalité. Puis à 22h45, le feu d'artifice sera tiré aux abords du gymnase de garnison (route départementale 21). Nous rappelons que pour la sécurité de tous, les piétons (y compris les parents utilisant des poussettes) doivent impérativement circuler sur les trottoirs.

Appel à bénévoles – L'association « Familles rurales, association de territoire entre Suipe et Vesle » recherche des bénévoles pour relancer la halte-répit de Mourmelon. Celle-ci permet de soulager les aidants familiaux de personnes atteintes d'une maladie dégénérative. Durant 3 heures chaque semaine, les personnes atteintes de l'une de ces maladies (Alzheimer, Parkinson, Lewy, séquelles d'AVC, troubles cognitifs, etc.) sont accueillies dans un cadre sécurisé où sont proposées des activités ludiques et adaptées. Renseignements auprès de Mme Danielle Hauteceur : s.hauteceur@orange.fr ou 03 26 64 54 80.

Associatif – La présidence de « La pétanque mourmelonaise » est assurée depuis le mois de février par Noémi Prévot.

Les personnes souhaitant adhérer à l'association peuvent contacter le 07 51 42 52 37 ou le 06 62 42 84 48.

Commémoration – À l'occasion du 80e anniversaire de la Libération de Mourmelon, une cérémonie commémorative est organisée le dimanche 25 août. Rassemblement à 11h30 devant la mairie, suivi d'un dépôt de gerbe au cimetière civil.

Don du sang – La prochaine collecte de sang est programmée le mardi 27 août de 15h30 à 19h30 au centre culturel Napoléon III. Rappel des conditions pour pouvoir donner : avoir entre 18 et 70 ans, peser plus de 50 kg et être reconnu(e) apte le jour de la collecte. Réservez votre rendez-vous en ligne sur <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>. Renseignements au 03 26 49 33 00.

Fleurissement – Le jury du concours communal du fleurissement examinera, à la fin du mois de juin, les candidatures des personnes inscrites. Les résultats seront ensuite dévoilés lors de la cérémonie de remise des récompenses prévue à l'automne.

Poids-lourds – Nous rappelons que les poids-lourds supérieurs à 3,5 tonnes et les engins agricoles sont limités à une vitesse maximale de 30 km/h sur l'ensemble du territoire communal (arrêté n° P2023-04 du 2 février 2023).

Sitac – L'agence mobile Sitac sera présente le jeudi 27 juin de 10h à 12h sur la place Clemenceau et sera intégrée au

marché hebdomadaire. L'agence mobile offre tous les services d'une agence classique : réception des dossiers d'inscription aux transports scolaires, création de cartes Simplificités, achat ou rechargement des titres de transport, location d'un VéloSitac (sur réservation préalable par téléphone), etc. Renseignements : www.sitac.net ou 03 26 69 59 00.

Travaux en mairie – En raison d'infiltrations et dans le cadre de la garantie décennale du pôle public, le revêtement de sol et le système de chauffage au sol du hall d'accueil de la mairie vont être entièrement changés cet été. Ces travaux occasionneront un déplacement temporaire du service d'accueil dans l'ancien bureau des Finances Publiques. L'accès se fera par la porte située à droite sur le parvis, face à la médiathèque. Ces travaux devraient débuter à la mi-juillet pour se terminer, sauf contretemps, à la fin du mois d'août.

Zones militaires – Le plan Vigipirate a été rehaussé au niveau « Urgence attentat » le 22 mars dernier. À ce titre, des opérations de contrôles sont régulièrement organisées dans les zones militaires, en liaison avec la gendarmerie. À titre d'exemple, la route du golf est une voie militaire interdite aux véhicules non-autorisés. Seul le badge de garnison, ou un document prouvant la livraison de marchandises dans un organisme de la Place, autorisent la circulation sur cette route. La sanction se traduit par une contravention de 135 € et la perte de 4 points (des panneaux « sens interdit » étant apposés aux entrées de cet axe).

DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES



1) 23 février : spectacle « Contretemps » de la compagnie rémoise Mister Fred proposé aux collégiens de la commune. **2) 24 février** : vif succès pour l'atelier « découverte de l'archéologie » organisé à la Micro-Folie et à la médiathèque. **3) 28 février** : installation d'éco-pièges afin de lutter contre les chenilles processionnaires du pin. **4) 19 mars** : intervention de Christophe Lartilleux et Guy Chobeau au collège afin d'évoquer Django Reinhardt, initiateur du jazz manouche. **5) 22 mars** : 178 spectateurs ont apprécié le concert « Django Reinhardt ». **6) 23 mars** : contes « Au fond des bois » proposés aux tout-petits par Léa Pellarin. **7) 25 mars** : création de nichoirs à mésanges par les services techniques. **8) 26 mars** : présentation du Relais Petite Enfance (RPE) aux assistantes maternelles. **9) 6 avril** : carnaval sur le thème du cirque. **10) 8 mai** : 79ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945. **11) 8 mai** : randonnée cycliste en hommage aux soldats de la 101ème Airborne. **12) 14 mai** : après-midi récréative pour nos aînés de plus de 65 ans.

SERVICE

« Ma Prime Adapt' » et « Ma Prime Rénov' », la structure France Services vous accompagne

Parmi les 10 partenaires que compte la structure France Services de Mourmelon, nous allons nous arrêter sur l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) qui propose des aides à l'amélioration de l'habitat.

Ma Prime Rénov'

Lancée le 1er janvier 2020, MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité » et « Habiter mieux sérénité ».

C'est une aide publique accessible à tous les propriétaires et à toutes les copropriétés de logements, construites depuis au moins 15 ans. Elle concerne les logements occupés à titre de résidence principale (par le propriétaire lui-même ou par un locataire) et sert à aider à financer des travaux pour améliorer la performance énergétique d'un logement.

En 2024, MaPrimeRénov' évolue et s'adapte à vos besoins

MaPrimeRénov' évolue en 2024 afin de mieux s'adapter aux besoins des ménages (situation financière, projet de travaux, caractéristiques du logement) et aux enjeux de la transition écologique.

MaPrimeRénov' est l'aide principale pour changer son système de chauffage ou d'eau chaude au profit d'un système plus écologique.

Son montant varie en fonction des revenus du foyer et du projet de travaux. Il peut se cumuler avec les aides de votre



collectivité locale, les aides des caisses de retraite et, sous certaines conditions, les certificats d'économie d'énergie (CEE). Ainsi les aides peuvent couvrir jusqu'à 100% du montant des travaux dans la limite de 70 000 euros.

Ma Prime Adapt'

C'est une nouvelle aide unique, effective depuis le 1er janvier 2024 pour financer les travaux d'adaptation des logements.



Sous conditions d'attribution, cette aide vise à simplifier les démarches et permettre aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie de rester vivre chez elles.

Ma Prime Adapt' cible les seniors à partir de 60 ans et les personnes handicapées.

La subvention est de 50 % ou 70 % selon les revenus du montant hors taxes des travaux.

Une large gamme de travaux sont finançables tels que l'installation d'une douche adaptée, un siège monte-escalier, des barres de maintien, la motorisation de volets, des WC adaptés, une rampe d'accès, l'élargissement de porte, ... Il s'agit de tous les travaux permettant à la personne de rester à domicile.

Pour préparer votre projet ou répondre à vos questions, rendez-vous sur France-renov.gouv.fr ou au [guichet France Services de Mourmelon](#), nos agents se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.



SERVICE PUBLIC

Le Relais Petite Enfance est sur les rails

L'un des projets de la mandature 2020-2026, le Relais Petite Enfance (RPE), est entré en vigueur en février dernier. Auparavant appelé « Relais d'Assistants Maternelles » (RAM), ce nouveau service public est dédié aux professionnels de la petite enfance ainsi qu'aux parents et futurs parents.

Quelques chiffres

- **17** : nombre de RPE dans le département de la Marne.
- **2 147** : nombre d'assistantes maternelles exerçant dans la Marne, dont 343 dans l'agglomération de Châlons-en-Champagne et environ 50 à Mourmelon-le-Grand.
- **7 629** : nombre de places d'accueil individuel dans la Marne, dont 1 203 dans l'agglomération châlonnaise.

Un service public neutre et gratuit

Avant l'inauguration officielle du 16 avril dernier, la municipalité a organisé une réunion d'information à laquelle 17 assistantes maternelles exerçant à Mourmelon-le-Grand ont participé. Ce fut l'occasion de présenter le Relais Petite Enfance : son rôle, ses missions, les différents ateliers qui peuvent y être organisés, ainsi que les modalités d'inscription.

Le RPE se veut être un véritable lieu d'information, d'écoute, de conseils et d'animations à destination des assistantes maternelles et futures assistantes maternelles, ainsi qu'aux parents et futurs parents employeurs. Il permet également d'organiser des réunions où les différents acteurs peuvent échanger ensemble, sous l'égide d'un agent de la collectivité. « Ce nouveau service public est totalement gratuit et a pour principe une neutralité totale dans l'information et les conseils proposés » souligne Lydie Pinchon, animatrice du Relais Petite Enfance.

Parmi les participantes, Catherine Andrieux, assistante maternelle depuis 28 ans, se dit très enthousiaste à l'idée de la création de ce nouveau service : « On l'attendait depuis des années ! Avec le RPE, nous nous sentons moins isolées grâce à l'accompagnement proposé par madame Pinchon ».

Les attentes, tant des professionnels de la petite enfance que des parents, peuvent être différentes. Pour Catherine, en plus du soutien et des précieux conseils, l'un des avantages du Relais Petite Enfance repose en la possibilité de participer à des activités qui ne sont pas réalisables à domicile. « Ces activités viennent en complément de celles que j'organise chez moi ou encore des sorties que je programme avec les enfants dont j'ai la garde, par exemple à la médiathèque » précise-t-elle.

En effet, si le RPE occupe un bureau en mairie pour les formalités purement administratives, il dispose également d'une salle d'animation au sein de l'espace Léon Bourgeois, très appréciée des participants, petits et grands !



Première réunion d'information le 26 mars 2024



Exemple d'activité sensorielle



Inauguration du RPE le 16 avril 2024

En savoir plus sur le RPE

Vous souhaitez des renseignements ou échanger à propos du Relais Petite Enfance ?

- Le Relais Petite Enfance est joignable par téléphone au 03 26 66 10 44 / 07 50 74 01 68 ou par mail à l'adresse : rpe@villedemourmelonlegrand.fr
- Des permanences téléphoniques sont assurées le lundi et le jeudi de 13h15 à 17h.
- Des entretiens peuvent avoir lieu (sur rendez-vous uniquement) le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h, le jeudi de 17h à 18h et le vendredi de 13h15 à 16h.

Chantiers en cours : faisons le point

Plusieurs chantiers sont entrepris au sein de la commune depuis plusieurs mois. Comme dans le précédent numéro de Synthèse, nous vous proposons de faire le point sur ces derniers à travers cette page.

Démolitions rue du général Gouraud

Les travaux de démolition et d'évacuation des gravats des bâtiments situés aux n° 15 à 19 de la rue du général Gouraud se sont achevés la semaine du 15 mai. Environ 5 tonnes de matériaux plombés et/ou amiantés ont été traités et évacués de ce chantier : près de 80 t de bois / 2,18 t de déchets verts / 3,4 t de ferraille / 242 t de déblais / 8,5 t de déchets industriels banals.

Avant de finaliser la démolition d'une partie des dépendances du n° 15, la Ville a dû réaliser une expertise technique du mur mitoyen avec le n° 13. Ce mur en bois et carreaux de terre présentant des désordres structurels, il était nécessaire de s'assurer que les travaux de rénovation et confortation entrepris par le propriétaire du n° 13 permettraient de supporter sa toiture après la déconstruction du mur en question. Les travaux de consolidation et la déconstruction du mur en carreau de terre ont donc pu être opérés, permettant la démolition des dépendances et l'évacuation de l'intégralité des gravats.

En complément, un mur limitrophe avec les logements locatifs du n° 21 a dû être démoli pour des questions de stabilité. La Ville entreprendra ensuite des travaux de remise en enduit des murs mitoyens avec les n° 13 et 21 laissés à nu.

S'ensuivra, à compter du mois de septembre 2024, la démolition de l'immeuble situé en face de ce chantier, au n° 18.

Parallèlement, les services de la Ville poursuivent les études préalables pour le développement de cellules commerciales, logements et parking à l'emplacement des immeubles n° 12 et 18 pour le côté pair et n° 15 à 19 pour le côté impair.



Gymnase Saint-Martin / Complexe sportif

Depuis le 23 avril dernier, le gymnase Saint-Martin n'est plus. Les travaux de pré-curage et de désamiantage se sont déroulés de fin janvier à début avril, avant de laisser place à la démolition à proprement parler du bâtiment, mais aussi du plateau, du court de tennis et du bâtiment modulaire qui jouxtaient le gymnase.

Voici, en quelques chiffres, les tonnages des différentes catégories de déchets que représentait la démolition du gymnase Saint-Martin : déblais (dalles, béton, enrobé, briques, etc.) : 613,8 t / matériaux amiantés : 83,4 t / ferraille : 53,1 t / fers lourds : 45,2 t / bois : 20,7 t / déchets industriels banals (plastique, verre, isolant, etc.) : 5,9 t / déchets verts : 1,4 t / eau/fuel : 0,5 t.

Le terrain étant mis à nu, l'étape suivante – celle du diagnostic préventif archéologique – a pu débuter à la mi-mai. Si rien n'est constaté durant ce diagnostic, les premiers « coups de pelle » du futur complexe sportif pourront démarrer en décembre 2024.



Le square du Buisson Filot II

Compte-tenu des conditions climatiques du mois d'avril, la fin des travaux du futur square a dû être repoussée à la mi-juin. En effet, les fortes précipitations de la fin avril ne permettaient pas de réaliser les derniers travaux de revêtement minéral.

Le square, essentiellement dédié aux enfants, sera ensuite ouvert à la population à la fin du mois de juin, après les contrôles de conformités des aires de jeux et les premières tontes du gazon. Pour préserver la qualité de cet espace public et éviter le désagrément d'éventuelles déjections, nos amis à quatre pattes ne seront pas autorisés dans ce square.

Le square en quelques chiffres :

Aire de jeux en acacia :

- Une structure multifonction ; une balancelle nid d'oiseau ; une butte de jeux avec toboggan, corde à grimper et pas de géant ; un parcours d'équilibre.

Mobiliers urbains :

- 6 appuis vélos ; 2 corbeilles ; 1 table basse ; 3 fauteuils, 4 chaises longues, 4 bancs et 11 assises sur muret.

Végétaux :

- 21 arbres ; environ 250 arbustes ; environ 1 350 graminées ; 1 204 m² d'engazonnement ; 291 m² de prairie fleurie.



- **Inauguration officielle du lotissement le 14 septembre**
- La fin prochaine des travaux du square va permettre d'inaugurer de manière officielle l'ensemble du lotissement « Le Buisson Filot II ». Pour rappel, ce nouveau quartier, venant en prolongement du « Buisson Filot I », comprend 54 parcelles de 378 à 679 m². Celles-ci ont été commercialisées en mai 2019, avant de faire place aux travaux de viabilisation et de voirie réalisés au cours du premier semestre 2020.
- Les premières constructions ont démarré dans la foulée autour des 4 rues et 4 allées qui composent le lotissement.
- Cette inauguration est programmée le samedi 14 septembre prochain autour d'un grand jeu de découverte en famille. Rendez-vous est donné à partir de 10 h 30 au sein du nouveau square.
- Pour participer au jeu de découverte, les départs seront échelonnés de 10 h 30 à 11 h 00. Cette animation sera suivie de l'inauguration officielle à 11 h 45 avec discours et coupe du ruban. Un verre de l'amitié clôturera les festivités.
- À savoir : le square du lotissement ne restera pas sans nom. En effet, une dénomination sera proposée par les membres de la commission Urbanisme et Cadre de vie et en Conseil Municipal à l'occasion de la réunion du 27 juin.



NOV'HABITAT : Créateurs de liens et de convivialité à Mourmelon-le-Grand

C'est un moment convivial que NOV'HABITAT proposera le mercredi 19 juin prochain à 19h, avec l'inauguration d'un espace extérieur des logements collectifs de la rue du Couchant à Mourmelon-le-Grand. Cette initiative, s'inscrit pleinement dans l'engagement de l'organisme logeur à créer des espaces de vie dynamiques et inclusifs, afin de favoriser le bien vivre en Champagne.

Les habitants de Mourmelon-le-Grand seront accueillis au pied des bâtiments pour une fin de journée placée sous le signe des échanges et du partage. L'inauguration officielle sera l'occasion pour les équipes de NOV'HABITAT, aux côtés des officiels locaux et des résidents, de marquer symboliquement l'ouverture de cet espace de jeu attendu par tous.

Un buffet inaugural permettra aux mourmelonnais de se retrouver dans une atmosphère conviviale, et les animations telles que la sculpture sur ballons et l'atelier maquillage, raviront très certainement les plus jeunes.

La soirée se poursuivra grâce à un concert organisé par Musiques sur la Ville et Radio Graceland autour de reprises rock de tubes internationaux revisités, qui réveilleront les oreilles des petits comme celles des grands, bonne humeur garantie !

Outre le divertissement, cette opération illustre l'engagement de NOV'HABITAT à agir au-delà de sa mission première de logeur, via l'implantation de nouveaux équipements, en espérant qu'ils soient le théâtre de nombreux moments de bonheur et de complicité pour les familles de Mourmelon-le-Grand.

NOV'HABITAT
BIEN VIVRE EN CHAMPAGNE

Mercredi 19 juin 2024 à 19h
14 rue du Couchant
Mourmelon-le-Grand

INAUGURATION DU RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE EXTÉRIEUR DES LOGEMENTS COLLECTIFS DE NOV'HABITAT DE LA RUE DU COUCHANT

concert proposé par Musiques sur la Ville

Et aussi maquillage pour enfants, jeux en bois, sculpture de ballons, restauration

ACG MUSIQUES SUR LA VILLE MOURMELON LE GRAND

CADRE DE VIE

Infos pratiques et utiles pour favoriser le bien-vivre ensemble

Le printemps va prochainement laisser place à l'été, saison qui va de pair avec les jardiniers, bricoleurs et aficionados du barbecue. Que l'on habite en pavillon ou en appartement, il est important de penser à ses voisins et de respecter quelques règles pour ne pas troubler la vie des riverains (bruit, nuisances olfactives, hauteur des haies, déchets, déjections, etc.). L'occasion de rappeler les comportements à adopter et les règles à suivre.

Les bruits de comportement

Les nuisances sonores liées aux bruits de comportement peuvent être sanctionnées dès lors qu'elles troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit. Elles peuvent être provoquées par une personne (cri, chant, etc.), par un objet (outil de bricolage, instrument de musique, chaîne hi-fi, article pyrotechnique, électroménager, etc.) ou encore par un animal (abolements, etc.).

En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif ou qu'il dure dans le temps. Lorsque ces bruits sont commis la nuit (entre 22h00 et 7h00), on parle alors de tapage nocturne et cela même si ce bruit n'est pas répétitif, intensif ou qu'il ne dure pas dans le temps.



Horaires des travaux par des particuliers

Dans le département de la Marne, les horaires de bricolage et de jardinage sont définis par l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2008 (article 13, section 6). À cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 ;
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Les contrevenants qui ne respectent pas cet arrêté s'exposent à une contravention de 3e classe.

Les feux de plein air



Suivant l'arrêté préfectoral du 8 avril 2016 qui régit les feux de plein air dans le département de la Marne, il est formellement interdit de brûler les déchets verts issus de la tonte des pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires.

À défaut de ne pouvoir être compostés, ces déchets doivent obligatoirement être éliminés par broyage ou par apport en déchèterie. Dans le cas contraire, les feux de jardin sont punis d'une contravention de 1ère classe.

La hauteur des haies

Selon l'article 671 du Code civil, toute haie plantée à moins de 2 mètres de la limite de propriété (à partir du milieu du tronc



de l'arbre) ne doit pas dépasser une hauteur de 2 mètres. Il est demandé de veiller au bon respect de cette règle. Dans le cas où une haie entraverait la bonne circulation sur le domaine public, et après un premier avertissement, la Ville serait en droit de mandater une entreprise qui exécuterait les travaux de taille. Ceux-ci étant bien évidemment facturés au propriétaire ou au locataire du logement concerné.

Le nettoyage des trottoirs et caniveaux



Si la municipalité met tout en œuvre pour que les espaces publics soient propres et entretenus tout au long de l'année, il convient à chacun de participer à cet effort collectif. Concernant les trottoirs et caniveaux, les riverains sont chargés d'entretenir les abords de leurs habitations.

Cela comprend par exemple : le balayage du caniveau, le désherbage le long des grillages/murets ou encore le nettoyage des débris. Enfin, en automne et en hiver s'ajoutent le ramassage des feuilles mortes, le dégagement de la neige ou du verglas et l'épandage de sel ou de sable pour éviter les chutes.

Les déjections animales

Pour lutter contre les déjections animales, la Ville a mis en place un réseau d'une vingtaine de distributeurs de sacs spécifiques baptisés « Toutounet » (retrouvez

leurs emplacements sur www.mourmelonlegrand.fr). Ces distributeurs sont régulièrement réapprovisionnés par les agents du service « propreté urbaine ». Si un distributeur est vide, des sacs Toutounet sont à disposition à l'accueil de la Mairie dans la limite de 15 sacs par mois et par foyer.



Enfin, les animaux ne pouvant le faire eux-mêmes, tout propriétaire ne ramassant pas les déjections de son compagnon à quatre pattes s'exposera à une amende d'un montant de 68 € (article R633-6 du Code Pénal).

Les mégots de cigarettes

Le jet de mégots de cigarettes, en plus de peser lourdement sur notre environnement et notre qualité de vie, est passible d'une amende de 68 €. En effet, les mégots de cigarettes contiennent une grande variété de produits toxiques : nicotine, traces de pesticides, phénols, ammoniac, cadmium, arsenic et autres métaux lourds comme le mercure ou le plomb.

Rappelons également que dans un mégot se trouve un filtre. Celui-ci est composé de fibres en acétate de cellulose, une forme de plastique qui n'est pas biodégradable, mais simplement photodégradable sous l'action des rayons UV. C'est-à-dire qu'il va se décomposer dans l'environnement en le contaminant. Ce processus de dégradation peut prendre plus de 10 ans.



Augmentation des incivilités

C'est un fait, les incivilités se font de plus en plus nombreuses, tant dans les parcs et squares qu'au sein même des équipements communaux. Les agents du service « propreté urbaine » ne chôment pas : papiers, cannettes de soda, bouteilles en verre et emballages en tout genre sont quasi-quotidiennement recensés et ramassés que ce soit au Bois des Sœurs – Parc Kévin Chavatte, au square Jean Jaurès, mais aussi et surtout au sein du city-stade. La plupart du temps, ces incivilités sont le fruit des utilisateurs de ces équipements... Un comble !

Fin avril dernier, un arbre a même été littéralement brisé en deux au parc Eugénie et un panneau signalétique s'est vu asséné plusieurs coups de lame de type machette. Depuis plusieurs années, la Ville œuvre à aménager des lieux de convivialité. Ces dégradations sont donc inacceptables. Nous rappelons que les réparations occasionnées par ces dégradations ont un coût et que ces dernières sont indirectement supportées par les contribuables mourmelonnais. À méditer !

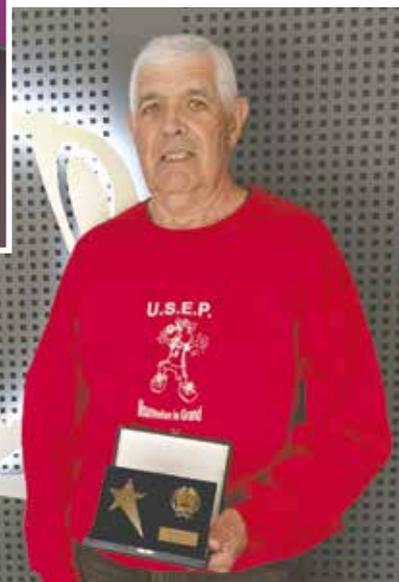


Alain Lavenus se voit décerner un trophée par l'USEP

Avec plus de 50 années – 52 très exactement – au service de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), l'instance de la Marne a récemment remis un trophée à Alain Lavenus afin de valoriser cet engagement. Le mourmelonnais revient sur ce temps fort.



Plusieurs générations d'enfants initiés au sport



La section mourmelonnaise est née en 1972

Lorsque l'on parle de sport à Mourmelon, on pense instinctivement à Alain Lavenus. Né à Mourmelon-le-Grand le 1er octobre 1945, Alain a toujours été passionné par le sport en général. Parmi ses nombreux « faits d'armes », rappelons qu'il fut, en 1967, alors tout juste âgé de 22 ans, l'un des créateurs de la section handball du CADM (Cercle Athlétique des Deux Mourmelon). Dès lors, il multiplia ses engagements : natation, gymnastique féminine, parcours du cœur, course du 11 novembre, Téléthon, amicale du personnel communal et bien entendu, l'USEP.

« Le club est né en 1972 à l'école Saint-Exupéry. On pratiquait alors du handball, puis de l'athlétisme, du cross et du tir à l'arc. Nous avons également participé au relais marathon de Reims, au « P'tit Tour Usep » pour promouvoir le vélo à l'école, au meeting d'athlétisme sur Reims et surtout aux différents cross du département » se remémore-t-il, en précisant fièrement « Pour la petite histoire, Mourmelon a gagné 10 fois de suite le championnat du cross de la Marne ! ».

Grâce à l'inépuisable engagement d'Alain Lavenus, ce sont ainsi des milliers d'enfants, de plusieurs générations, qui ont pu pratiquer différentes activités sportives. « Pour moi, le plus important c'est de donner du plaisir aux enfants qui participent et leur donner le goût de l'effort » souligne Alain, avant de conclure « Je voudrais remercier toutes les personnes bénévoles qui m'épaulent lors des séances. Cela représente beaucoup de temps sur les terrains pour obtenir ensuite des sourires à la maison ».

À 78 ans, ce grand amoureux de la nature poursuit ses engagements sportifs en entraînant tous les mercredis (hors vacances scolaires) les jeunes adhérents de l'USEP. Cette saison, la section mourmelonnaise compte 27 inscrits : 17 garçons et 10 filles, tous scolarisés de la grande section de maternelle au CM2. Et tous ont eu envie de lui dire : MERCI ALAIN !



Les licenciés 2023/2024 : Arthur, Clémence, Emma, Eva, Jules B., Jules L., Julia, Laura, Léa, Léna, Léopold, Lilian, Maël, Malcolm, Maxence, Naël, Noé, Nolan, Paola, Raphaël, Ronan, Samy, Sellia, Théa, Thomas, Timéo et Tristan.

ÉCONOMIE LOCALE

Zoom sur les nouveaux commerces et services

Au fil des numéros de « Synthèse », nous présentons régulièrement les nouveaux commerces et services qui s'installent au sein de notre commune. Dans ce numéro, vous découvrirez un atelier de carrosserie, ainsi qu'une entreprise qui révolutionne la housse de couette.



TB Carrosserie (1 rue du Tumoy)

Thomas Bonnot a 36 ans et est passionné de sport automobile. S'intéressant de près au métier de carrossier depuis son plus jeune âge, il réalise un apprentissage de 2004 à 2006 avant d'acquies de l'expérience au sein de plusieurs entreprises. « Mon papa ayant lui-même eu son propre garage, j'attendais le bon moment pour me lancer à mon tour et, après plusieurs années de réflexion, j'ai décidé de passer ce cap qui me tenait tant à cœur » nous explique-t-il.

C'est donc à Mourmelon, ville qu'il affectionne particulièrement, que Thomas Bonnot a décidé de poser les valises de son atelier « TB Carrosserie ». Les services proposés sont la tôlerie, la peinture auto et moto, ainsi que la rénovation automobile.

Téléphone : 06.56.70.59.23 – Page Facebook : TB Carrosserie

Houz'Bed (ventes en ligne)

Passionnée par les chevaux – et les animaux en général – Sophie Barbier, 49 ans, a passé près de 14 années dans le diagnostic immobilier avant de ressentir un besoin de renouveau professionnel. « Suite à une chute de cheval, j'ai eu l'épaule immobilisée. J'ai alors pris conscience que les tâches du quotidien peuvent devenir un réel calvaire pour les personnes en situation de handicap. Alors que j'avais le bras en écharpe, j'ai voulu trouver une housse de couette facile à mettre. N'en trouvant pas, j'ai donc décidé de la créer ! » nous explique-t-elle. C'est ainsi qu'est né le système « Quick Couette », qui équipe les housses de couette « Houz'Bed ».

Ce produit innovant est une housse de couette zippée sur 3 cotés et équipée de petites pinces qui permettent de maintenir la couette dans les coins, nuits après nuits. « J'ai déposé et obtenu un brevet pour ce système innovant. J'ai également participé à la dernière édition du concours Lépine qui m'a décerné une médaille de bronze pour mon innovation » détaille Sophie Barbier.

Ses produits s'adressent à tous mais prennent tout leur sens auprès des personnes en situation de handicap, (visible ou invisible) et des professionnels de l'hébergement touristique (chambre d'hôtes, gîtes, etc). Les housses et taies d'oreillers sont proposés dans plusieurs coloris et tissus, dont un sans repassage. Enfin, la gamme est vouée à évoluer et à être complétée par des draps-housses et taies de traversins.

Précision importante : si les locaux de stockage et les bureaux sont basés à Mourmelon-le-Grand, les ventes se font quant à elles exclusivement en ligne.

Site web : www.houzbed.fr – Mail : contact@houzbed.fr – Page Facebook : Houz'Bed



Retour sur le projet cirque des écoles

Il faut remonter 3 ans en arrière pour retrouver l'origine du « projet cirque » qui a abouti, en mars et en avril derniers, à 6 semaines de collaboration entre le cirque Rubis (école de cirque itinérante de la Marne) et les groupes scolaires du Terme Hilaire et Saint-Exupéry. Gaëlle Rigollet, directrice de l'école primaire du Terme Hilaire, à l'initiative de ce projet, nous raconte...

Véhiculer les valeurs du cirque traditionnel

C'est il y a 3 ans, lors de son arrivée à la direction de l'élémentaire Terme Hilaire, que Gaëlle Rigollet a proposé à ses collègues, ainsi qu'au groupe scolaire Saint-Exupéry, de faire venir le cirque Rubis afin de participer à un projet commun. « Lorsque la troupe était venue il y a quelques années à l'école Léon Bourgeois, nous avons observé tellement de points positifs qu'il me semblait intéressant d'en faire profiter toute une génération de petits mormelonnais » se remémore la directrice.

En effet, cette école de cirque véhicule les valeurs du cirque traditionnel comme la solidarité, l'entraide, le dépassement de soi, le goût de l'effort, la recherche de l'excellence et l'esprit de groupe. Tout cela dans un climat d'acceptation et de prise en charge de la différence et du handicap ainsi que la spécificité des petites sections.

3 ans, c'est le temps qu'il aura fallu patienter pour accéder au privilège de voir la troupe débarquer avec son chapiteau. Exceptionnellement, ce fut le grand modèle - accueillant 450 places - qui a été installé pour une intervention d'une ampleur hors du commun. C'est en effet la première fois que

le cirque Rubis restait aussi longtemps au même endroit, à savoir 6 semaines.

Les artistes du cirque Rubis

Alexis Underner (Monsieur Loyal, musique, chien, magie) et Jérôme Drouin (Auguste et jonglerie) sont les deux fondateurs du cirque Rubis. Ils sont accompagnés de Gauthier à la jonglerie, Arsène à la magie, Martin à l'équilibrisme et Théo au spectacle aérien et à la contorsion.



555 élèves accueillis pendant 6 semaines

Du 11 mars au 19 avril, l'école de cirque itinérante de la Marne a accueilli les 309 élèves de Terme Hilaire (13 classes) et les 246 élèves de Saint-Exupéry (11 classes). Les enfants ont tout d'abord étudié le montage du chapiteau, puis l'histoire du cirque avant de découvrir - aux côtés de véritables artistes de cirque - un large éventail de disciplines des arts de la piste comme le hula-hoop, la corde à sauter, le rouleau américain, la jonglerie, le trampoline, les acrobaties au sol, le trapèze, etc.





Chaque fin de semaine, les élèves se sont produits en public, sous la bienveillance de leurs encadrants, à l'occasion d'une soirée de gala permettant de présenter le fruit de leur apprentissage. Certains élèves, d'ordinaire réservés et timides, ont osé se produire sur scène en y prenant plaisir et des élèves en difficultés scolaires s'y sont épanouis. Cette première partie de spectacle était suivie par le show des professionnels, ainsi élèves et parents ont pu découvrir leurs complices d'une semaine sous un jour nouveau.

En parallèle des ateliers de cirque, le Musée du Cirque itinérant des Hauts-de-France, représenté par Vincent Mochez, a installé une exposition d'objets et d'affiches issus de collections originales durant 2 x 15 jours au sein des deux groupes scolaires. Les enfants ont visité cette exposition et Vincent Mochez a mené des ateliers avec chaque classe sur les différents moyens de transport des cirques du monde.



Une réussite sur tous les plans

C'est une directrice comblée qui nous dresse un bilan on ne peut plus positif : « *Durant ces 6 semaines, nous avons vu nos élèves évoluer, les petits et les grands coopérer, prendre soin les uns des autres... Même nos récréations ont changé ! Cordes à sauter à plusieurs, cerceaux, assiettes chinoises et rouleaux américains ont - presque - remplacé le football naguère omniprésent* ».



« *Afin de financer ce projet d'ampleur, les parents bénévoles et les enseignants ont donné de leur temps pour mener des actions rémunératrices* » explique Gaëlle Rigollet qui ajoute « *La participation de la Ville et de Châlons-Agglomération nous a également permis de mener à bien le côté financier de cette action. En cela le projet est donc réussi et les objectifs sont atteints à tous les niveaux !* ».

Enfin, ce projet fut aussi l'occasion pour les écoles maternelle et élémentaire du Terme Hilaire, qui ont fusionné en « école primaire » à la rentrée 2023 (voir Synthèse n° 111), de créer du lien entre tous les personnels, enseignants, AESH et ATSEM. Une vraie réussite !



501e RCC : un label prestigieux décerné au régiment



Le 501e Régiment de chars de combat est officiellement le premier régiment de l'armée de Terre à être labélisé « Mission du 80e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire ». Une fierté pour les bérets noirs du 501 qui participeront activement à plusieurs commémorations en 2024 et 2025.



Le Groupement d'intérêt public (GIP) « Mission du 80e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire » a désigné le 501e RCC comme partenaire et acteur des célébrations à venir sur l'ensemble du territoire en 2024 et 2025. Voulu par le Président de la République, le cycle commémoratif 1944-1945 se doit d'être un temps fort pour la Nation.

Placé sous la direction générale du général de corps d'armée (2S) Michel Delion et du préfet Fabien Sudry, et présidé par Philippe Etienne, ambassadeur de France, le Groupement d'intérêt public travaille avec tous les ministères concernés pour organiser et promouvoir les cérémonies, ainsi qu'avec les acteurs régionaux et tous les partenaires nationaux et internationaux, pour valoriser les actions locales et les thèmes mis en avant pour ce 80e anniversaire. Le programme commémoratif pour les bérets noirs

sera donc chargé dans les prochains mois.

Plusieurs dates clés sont à retenir telles que le ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe le 20 mai dernier, mais aussi la participation à l'appel du 18 juin 1940 sur le Mont Valérien, les commémorations du débarquement à Utah Beach, la participation à la cérémonie du départ de la route Leclerc du 2 au 4 août, les cérémonies de libération des villes de Baccarat, Paris et Strasbourg et en mai 2025, à Paris, la cérémonie commémorative de la prise du nid d'aigle de Berchtesgaden. Cette année anniversaire de la Libération sera riche pour les Français, et le 501e RCC sera un acteur majeur de ces commémorations pour honorer le passé glorieux de « ceux des chars ».

8e RMAT : rejoignez la réserve opérationnelle !

La réserve opérationnelle du 8e Régiment du Matériel se présente comme une opportunité idéale conjuguant engagement citoyen, développement personnel et professionnalisme. Découvrez en détails comment la rejoindre.

Pour rejoindre la réserve opérationnelle, le volontariat et la nationalité française sont les principaux prérequis. De 17 à 70 ans, tout citoyen français, après avoir accompli la « Journée défense et citoyenneté », peut postuler, pourvu qu'il réponde aux aptitudes physiques requises et qu'il jouisse de ses droits civiques. En outre, cette expérience est parfaitement compatible avec divers horizons professionnels, que ce soit pour des étudiants ou des employés du secteur privé. La réserve offre un cadre d'engagement souple et adapté à chacun.

En signant un contrat de 1 à 5 ans, renouvelable, les réservistes perçoivent une rémunération journalière attractive, évolutive et nette d'impôt (solde allant de 40 à 150 € par jour, selon le grade, sans compter les primes éventuelles). Pour les réservistes âgés de moins de 25 ans, une allocation d'études supérieures de 1 200€ par an vient également soutenir leur parcours académique, renforçant ainsi le lien armée-nation.

La réserve a pour but de renforcer les militaires d'active dans leurs missions opérationnelles telles que les Sentinelle, OPEX et services au quartier. Mais également, grâce aux compléments individuels dans différents domaines techniques, ils sont un appui indispensable à la réalisation quotidienne des missions du régiment. Rejoindre la réserve du 8e RMAT, c'est mettre à la disposition du régiment de soutien des chars de bataille sa conviction et sa force physique au bénéfice de sa protection.

Pour tout renseignement veuillez contacter la cellule recrutement du régiment : 03.26.63.78.61 / 8rmat.cer.fct@intradef.gouv.fr



L'Agglo à la une



Agriculture et alimentation sur scène

A l'occasion de la signature d'une convention dédiée à l'alimentation entre le parc naturel régional de la Montagne de Reims et le territoire châlonnais, vous êtes invités au spectacle "*Vacarme(s), ou comment l'Homme marche sur la Terre*", le vendredi 7 juin, à 20 h 30, à la nouvelle salle des fêtes de Condé-sur-Marne. Cette pièce de la Compagnie La Joie Errante est inspirée des échanges que les artistes ont eus avec plus de 150 personnes du monde agricole : agriculteurs, vétérinaires, techniciens, élus, lycéens... C'est l'histoire d'une ferme, d'un homme confronté à une multitude de contraintes et de l'agriculture française et de ses bouleversements. Un hymne au monde rural et à la réalité du métier d'agriculteur aujourd'hui.

+ d'infos : L'entrée est gratuite et sans inscription, dans la limite des places disponibles. A partir de 8 ans.

À SAVOIR



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
ALIMENTATION DURABLE ET RESPONSABLE
DU TRIANGLE MARNAIS

Le Programme Alimentaire Territorial

Depuis 2019, le Parc Naturel de la Montagne de Reims pilote un Programme Alimentaire Territorial sur le Triangle marnais qui comprend le Grand Reims, le Pays de Châlons et le Pays d'Épernay. Il vise à rassembler les acteurs du système alimentaire local autour d'une agriculture et d'une alimentation de qualité, accessible à tous, tout en préservant l'environnement. Acteurs institutionnels et associatifs, éducatifs, producteurs et citoyens se mobilisent ainsi en faveur de la transition agricole et alimentaire du territoire à travers de nombreuses initiatives.

MÉDIATHÈQUE

- Du mardi au vendredi :
9h30 - 12h / 14h - 17h30
- Samedi :
9h - 12h / 14h - 17h

Renseignements : 03.26.66.57.07

Presse quotidienne à
disposition gratuitement

L'union

L'EQUIPE

Samedi 22 juin

Journée Moyen-Âge

Venez découvrir l'univers du Moyen-âge au travers de nombreuses activités qui auront lieu toute la journée et inscrivez-vous à divers ateliers.

- 9h30** : atelier confection de blason (dès 6 ans);
 - 10h30** : atelier d'initiation à la calligraphie (dès 10 ans);
 - 14h30** : atelier confection de chapeau de princesse (dès 6 ans).
- Gratuit, ateliers sur inscription.



Samedi 28 septembre

Contes « Ça chante sous le parapluie » par Nathalie Loizeau

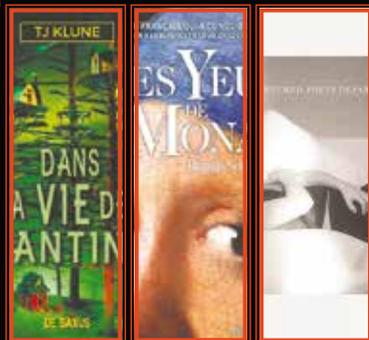
15h : Embarquez pour une randonnée contée, ponctuée de comptines, chansons et jeux de doigts à la fois tendres et pétillants. Au fil des mots, des gestes et des notes, tour à tour, matières, végétaux, manipulations sonores et d'objets ponctuent le récit et invitent les enfants à une exploration des sens et de l'imaginaire.

Gratuit, sur inscription. Dès 3 ans.



NOUVEAUTÉS

- Dans la vie des pantins de TJ Klune (Science-fiction)
- Dans les yeux de Mona de Thomas Schlessler (Roman adulte)
- The Tortured Poets Department de Taylor Swift (CD)



COUP DE

- Oppenheimer (DVD)
- Chez les terriens de Bellebrute (Album)
- Tant que fleuriront les citronniers de Zoulfa Katouh (roman ado)



BÉBÉS LECTEURS

6 juillet, 3 août et 7 septembre
Sur inscription
À 10h et 11h - 0/2 ans

L'HEURE DU CONTE

Mercredi matin
Sans inscription
À 10h30
2/6 ans

INSTANTS MUSICAUX DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Samedi 8 juin
Entrée libre
À 15h

LUDO ÇA ME DIT !

Samedis 15 juin et 21 septembre
Sans inscription
De 14h à 17h - À partir de 3 ans



Samedi
15
juin
17h30 à 22h

SOIRÉE DU SOLSTICE

Bois des Soeurs - Parc Kévin Chavatte
Concerts, jeux, animations, apéro-gourmand...
Entrée libre



Mardi
25 juin
16h30

MARCHÉ DES PRODUCTEURS - Apéro-concert

avec l'ensemble de guitares électriques de l'École de Musique
Parking du centre culturel Napoléon III



Dimanche
14
juillet

FÊTE NATIONALE

11h : Remise de médailles aux Pompiers de Mourmelon au
centre de secours - chemin de Bussy
22h45 : Feu d'artifice près du gymnase de garnison



Mardi
27 août
16h30

MARCHÉ DES PRODUCTEURS - Apéro-concert

Parking du centre culturel Napoléon III



Samedi
7
septembre
13h30 à 17h30

CARREFOUR DES ASSOCIATIONS

organisé par Animation et Loisirs en partenariat
avec la Ville de Mourmelon-le-Grand
Centre culturel Napoléon III



Samedi
14
septembre

INAUGURATION DU BUISSON PILOT 2

De 10h30 à 11h : jeu découverte en famille (départs échelonnés)
11h45 : inauguration officielle suivi d'un vin d'honneur
Rendez-vous au square



14 et 15
septembre

SPORT EN FAMILLE

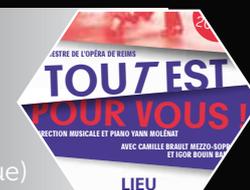
Parc Eugénie
14/09 à 19h : Chasse au Trésor - RdV à 18h30 - Sur inscription
15/09 de 10h à 17h : activités sportives pour tous
Buvette et restauration sur place



Vendredi
27
septembre
20h30

L'OPÉRA DE REIMS présente « Tout est pour vous ! »

Centre culturel Napoléon III
Tarifs : 8 euros et 2 euros pour les moins de 12 ans
Billetterie en ligne sur www.mourmelonlegrand.fr ou
guichet en mairie aux heures d'ouverture (paiement espèces ou chèque)



Samedi
28
septembre
20h30

CONCERT + 1ère partie dans le cadre du Festival Les Itinéraires proposé par le Département de la Marne

Centre culturel Napoléon III
Entrée libre
Réservations : www.festival-itineraires.fr



Du 7 au 13
octobre

FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINÉMA,

« WAR ON SCREEN » organisé par la Comète, Scène Nationale
de Châlons-en-Champagne
Auditorium de la mairie - Centre culturel Napoléon III
Plein tarif : 7 € / Tarif réduit : 4,50 €



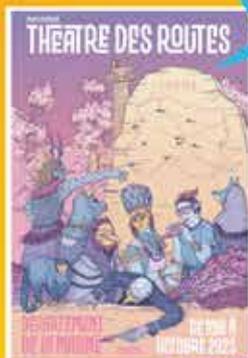


Soirée du Solstice

De 17h30 à 22h
Bois des Soeurs
Parc Kévin Chavatte

15
JUIN

Concerts, jeux,
animations,
apéro-gourmand



**MOURMELON
LE GRAND**

www.mourmelonlegrand.fr

«Ville de Mourmelon-le-Grand»

